



Indemnités de licenciement à l'amiable

Par **hazar**, le **19/11/2008** à **13:05**

bonjour, pouvez vous me dire s'il vous plait, que dois je percevoir comme indemnités et droits pour un licenciement l'amiable? et comment dois-je calculer mes indemnités d'ancienneté? le calcul doit-il se faire à partir du salaire fixe net ou brut? avec ou sans mes primes? car je suis commerciale, ça fait 3 ans que je suis dans le boîte. mes ressources humaines m'ont dit lors du 1er entretien "vous ne percevrez pas grand chose, que 1000€ pour vos indemnités d'ancienneté!!" je trouve cela étrange et peu pour 3 ans! j'ai perçu en 2006 12448€ en 2007 14404€ en 2008 de janvier 2008 à octobre 2008 à 11873€ sans compter la paie de novembre 2008 que je n'ai pas encore reçue